

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2019

DROIT VOISIN AU PROFIT DES AGENCES ET ÉDITEURS DE PRESSE - (N° 1616)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC42

présenté par
M. Mignola, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« mentionnés à l'article L. 218-1 »

les mots :

« résultant de l'article L. 218-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.